



Parc amazonien
de Guyane
Parc national



PAPAÏCHTON

RECOMMANDATIONS
À L'ATTENTION DES VISITEURS

1 PAPAÏCHTON

EN QUELQUES MOTS

À une trentaine de kilomètres au nord de Maripa-Soula, **Papaïchton** possède un caractère authentique qui séduit d'emblée les visiteurs arrivant par le fleuve ou la piste.

Le bourg et les « grands villages » alentour (Kormontibo, Assisi, Loka, Boniville, L'Enfant perdu, Kotika...) forment la capitale du **Pays boni**.

Particulièrement vivace, **la culture boni (ou aluku)** s'illustre dans de nombreuses pratiques, notamment les musiques dansées et la sculpture/peinture tembe, qui ont récemment fait leur entrée à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel français.

Papaïchton abrite également des espaces naturels exceptionnels, comme **les Abattis**

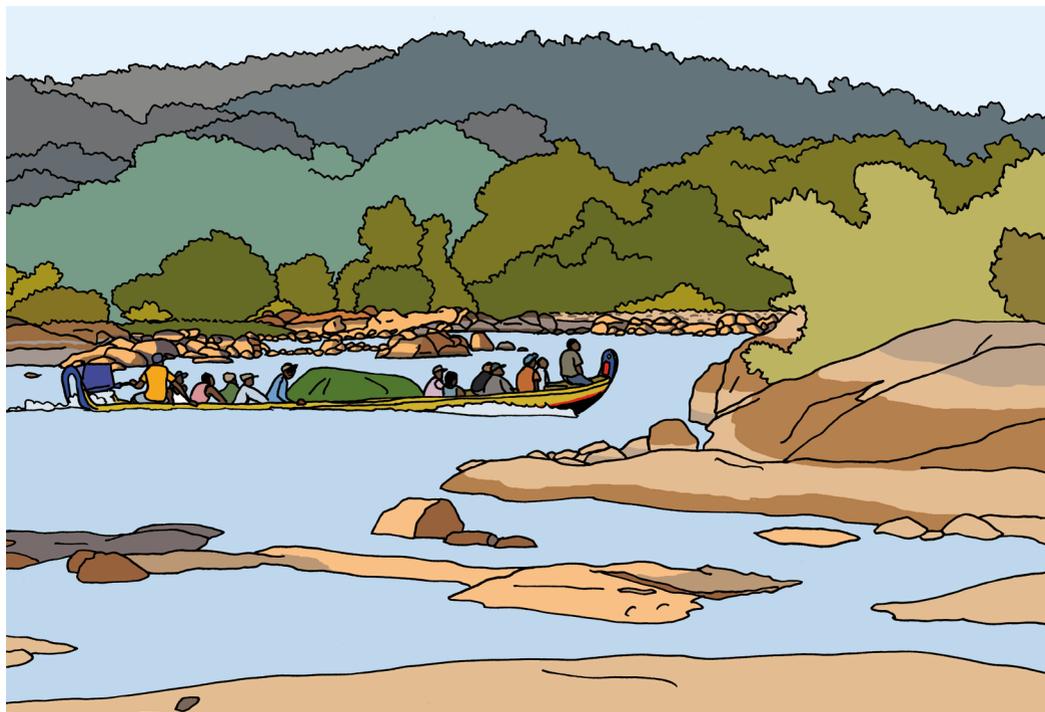
Kotika, premier site classé de Guyane.

Cet immense labyrinthe fluvial ponctué de nombreux sauts (barres rocheuses) offre une multitude de paysages fabuleux.

La commune propose aussi un sentier en forêt, accessible directement depuis le bourg :

le sentier la Source (3,6 km), qui se poursuit par un parcours culturel en ville (3,8 km).

Papaïchton est l'une des portes d'entrée du Parc amazonien de Guyane. Créé en 2007, ce parc national est le plus grand espace naturel protégé de l'Union européenne. Avec le parc national brésilien Montanhas do Tumucumaque dont il est frontalier, il forme l'une des plus grandes aires naturelles protégées au monde.



3 RESPECT DES HABITANTS

& DROIT À L'IMAGE

Le droit à l'image est un droit exclusif que toute personne a sur son image et l'utilisation qui en est faite. Ceci concerne aussi bien les photos que les vidéos.

1 Pour un usage personnel, faites preuve de bon sens : demandez toujours l'autorisation aux personnes avant de les prendre en photo (et aux parents avant de prendre en photo des enfants).

2 Pour un usage professionnel (exposition, édition, documentaire, etc.), expliquez en détail votre démarche. Pensez à faire signer un formulaire de droit à l'image précisant l'utilisation et la diffusion qui seront faites de l'image de la personne concernée.

3 Faites preuve de respect envers les modes de vie et les traditions des habitants : en retour, la population se montrera accueillante et chaleureuse.



4 Des guides locaux peuvent vous accompagner dans la découverte de la commune, de la forêt et des villages (renseignements auprès du Parc amazonien de Guyane).

5 Ne vous servez pas dans les abattis, même s'ils vous paraissent abandonnés. Les plantations et récoltes appartiennent à leurs propriétaires.

6 Les habitants apprécient que les visiteurs disent bonjour (et sourient !). Il peut être mal vu de se promener torse nu.

10 Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) : _____
Né(e), mine, représenté(e) legal de l'enfant : _____

Nom de l'enfant : _____
Prénom de l'enfant : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Mail : _____

atteste l'engagement photographique et vidéo de l'image de mes enfants par les agents du Parc amazonien de Guyane.

Moi, à la demande des agents du Parc amazonien de Guyane à l'occasion de leur mission, j'ai accepté de me faire filmer et de laisser mes enfants être filmés par les agents du Parc amazonien de Guyane à l'occasion de leur mission. Je m'engage à ne pas publier ces images sur les réseaux sociaux, à ne pas les utiliser dans des articles, vidéos, émissions audiovisuelles, télévisuelles, magazines, journaux ou bulletins et en tout d'autres lieux publics ou privés.

Le Parc amazonien de Guyane s'engage à remettre le nom de l'acteur de la prise de vue aux lieux où il sera utilisé et à garantir la confidentialité de l'information. Il s'engage à garantir la confidentialité de l'information et à garantir la confidentialité de l'information.

Age : _____

Signature (préalable de la session visa et approuvé) : _____

NOTA : À se remettre l'original de cette autorisation aux lieux de prise de vue autorisée et choisie de la commune ou du Parc amazonien de Guyane.

CULTE & CÉRÉMONIES

4

RESPECT DES CROYANCES

CROYANCES

- 1 Le faaka tiki, les maisons mortuaires, le carbet du Gaan Man ou encore le cimetière sont des lieux sacrés. Veillez à ne pas déranger les personnes qui pourraient se trouver sur place.
- 2 Les grandes cérémonies de levée de deuil, comme le Puu Baaka ou le Brokodé, sont ouvertes à tous. Adoptez néanmoins un comportement respectueux.
- 3 Les cérémonies privées, par exemple devant le faaka tiki, sont réservées aux seules personnes concernées.

DANS LES VILLAGES

5

ASSISI - LOKA - BONVILLE

- 1 Les villages situés en aval du bourg de Papaïchton ont conservé des modes de vie traditionnels. Il est recommandé de vous faire accompagner par un guide local avant de vous y rendre (renseignements auprès du Parc amazonien de Guyane).
- 2 En arrivant dans les villages, il est apprécié de rendre visite au chef coutumier afin de vous présenter.
- 3 Ne pénétrez pas dans les carbets sans autorisation (même s'ils n'ont pas l'air habités). Restez sur les chemins tracés afin de ne pas traverser un terrain privé.
- 4 Faites preuve d'humilité et de discrétion afin de ne pas déranger les habitants dans leurs activités quotidiennes.



6 RESPECT DE LA NATURE

- 1 Respectez l'environnement : veillez à ne pas laisser de déchets derrière vous, remportez-les avec vos affaires s'il n'y a pas de poubelle.
- 2 Ne consommez pas d'espèces intégralement protégées ! Ne consommez pas non plus d'espèces interdites à la vente : tapirs, biches, singes, perroquets, toucans...
- 3 Préférez la photo au prélèvement (espèces animales ou végétales, minéraux...).

EN GUYANE

QUELLE VIANDE-BOIS POUVEZ-VOUS MANGER DANS UN RESTAURANT ?

Nom	Scientific Name	Statut
Pakira	FICARIA À COLLIER / Tapirus lativittatus	Interdit
Kochon bwa	FICARIA À LÈVRE BLANCHE / Tapirus pinckneyi	Interdit
Pak	PACA / Agouti paca	Interdit
Agouti	AGOUTI / Dasyprocta agouti	Interdit
Léza	IGUANE VERT / Iguana iguana	Interdit
Tatou	TATOU À NEUF BANDES / Dasypus novemcinctus	Interdit
Kaplay	CABIAI / Hydrochoerus hydrochoera	Interdit
Tatou blanc	TATOU DE KAPPLER / Dasypus kappleri	Interdit
10-80		Interdit

1 litre de petits par an
 10-80 litre de petits par an
 1 litre de petits par an

Interdit (marked with a red X)

Logos: République Française, Guyane, Agence Nationale pour la Biodiversité





EN FORÊT

7

SENTIER LA SOURCE

Le sentier la Source, accessible facilement depuis le bourg, permet de découvrir la forêt dans de bonnes conditions.

- 1** Ne vous éloignez pas du sentier. En cas de chablis, attendez qu'un membre de votre groupe retrouve le sentier avant de le suivre.
- 2** Ne prélevez pas de végétaux, ne capturez pas et ne manipulez pas d'espèces animales.
- 3** Certains arbres, lianes ou plantes sont épineux ou urticants. De manière générale, ne vous agrippez pas à la végétation et ne tirez pas sur les lianes ou racines aériennes, des insectes urticants ou une branche morte pourraient tomber.
- 4** En forêt, il peut arriver de rencontrer des espèces venimeuses ; observez-les à bonne distance et passez votre chemin, quitte à faire un petit détour si elles ne partent pas d'elles-mêmes. Ne cherchez pas à les manipuler.
- 5** Un Atlas de la Biodiversité communale est en cours à Papaïchton : n'hésitez pas à signaler à la Maison du Parc toute observation naturaliste potentiellement intéressante !



EN FORET

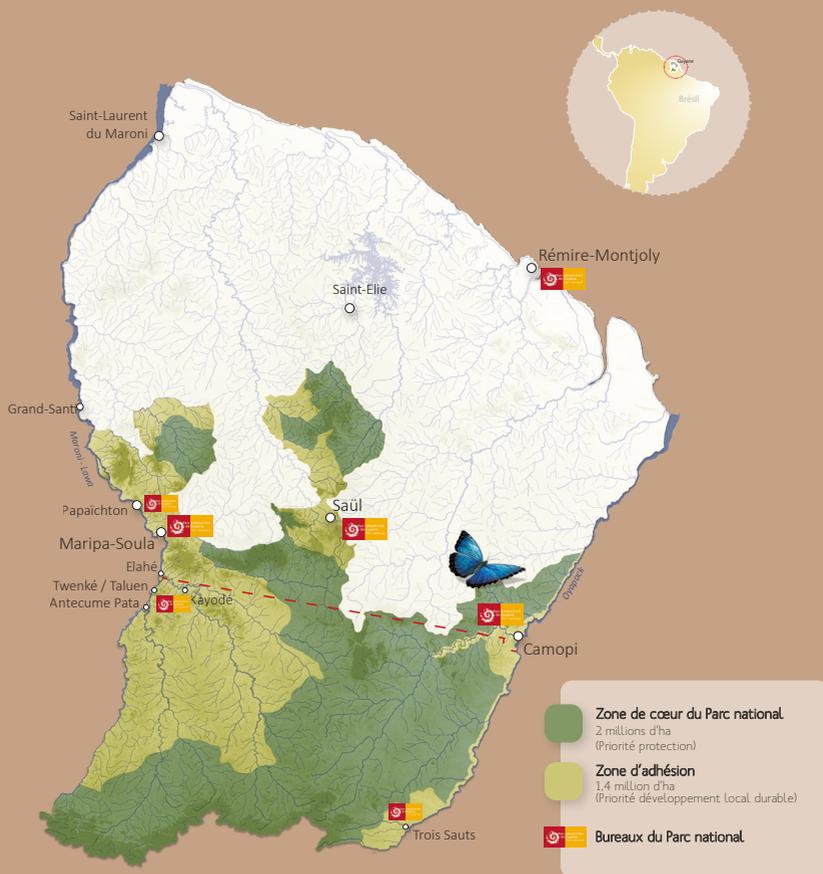
EN FORET

EN FORET

EN FORET

EN FORET

Ce guide a été réalisé après des entretiens avec des habitants et socioprofessionnels de Papaïchton en 2020. Il s'adresse à toute personne souhaitant découvrir la capitale du Pays Boni.



Parc amazonien de Guyane
Délégation territoriale du Maroni
Le bourg
97316 Papaïchton

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi et jeudi
de 7h30 à 13h et de 14h30 à 18h,
mercredi et vendredi de 7h30 à 13h